

## **Compte rendu de la séance du 12 avril 2022**

**Présents:** E.TARALLO, C.AYMES, J.ANATOLE, G.DINON, R.VIELFAURE, G.IMBERT, M.FANGIER, M.GAROT

**Représentée:** B.LALAUZE

**Secrétaire de la séance:**Christelle AYMES

M.le Maire fait part de la démission de Marie LEMAIRE

**Délibération budget Primitif 2022**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT: 240 833, 54€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT: 240 833, 54€

DEPENSES D'INVESTISSEMENT: 269 061, 47€

RECETTES D'INVESTISSEMENT: 269 061, 47€

Le détail est consultable en mairie

Vote: unanimité pour

**Délibération: vente Lot 5 écoquartier Célias ( 2022\_10)**

M.le Maire informe les membres du Conseil qu'il a reçu une proposition d'achat pour le lot n°5 de l'écoquartier le Célias de la part de Mme Céline VILLEIN domiciliée 205 chemin de la serre - 07200 LACHAPELLE SOUS AUBENAS,

Vote: unanimité pour

**Délibération: Garage avenant N°1 Lot 1 ( 2022\_11)**

M.le Maire rappelle la délibération du 14 avril 2021 sur la construction d'un garage et de son annexe.

Il explique qu'un avenant concernant le Lot N° 1-voirie réseaux divers est proposé et qu'il porte principalement sur la suppression des postes plantations 1.3 et la modification du raccordement eaux pluviales et eaux usées.

Montants :

Marché initial : 12 604, 30 € HT

moins value: - 1 650, 00 € HT

plus value: + 3 065, 00 € HT

Nouveau montant : 14 019, 30 € HT

Vote: unanimité pour

Délibération: Garage avenant N°1 Lot3 ( 2022\_12)

M.le Maire rappelle la délibération du 14 avril 2021 sur la construction d'un garage et de son annexe.

Il explique qu'un avenant concernant le Lot N° 3-structure fermeture est proposé et qu'il porte principalement sur la suppression d'un portique poste 3.2.1 et la modification d'un portique poste 3.2.1

Montants :

Marché initial :	13 670, 00 € HT
moins value:	- 3 360, 00 € HT
plus value:	+ 1 880, 00 € HT
Nouveau montant :	12 190, 00 € HT

Vote: unanimité pour

Délibération :validation CLECT 2022 ( 2022\_13)

M.le Maire fait un rapport sur la CLECT 2022 (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) et des décisions prises en matière de charges transférées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Valide le rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) et les décisions prises en matière de charges transférées pour l'année 2022